FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
Ile-de-France

Hall i - BAL n°16
67 rue Vergniaud
75013 PARIS
☏ 01 48 01 81 51
tourisme@ffrandonnee-idf.fr

Beevouak
30, rue Volant
92000 Nanterre
www.beevouak.org contact@beevouak.org
association loi 1901 affiliée à la FFR sous le n° 10188

Assurance RCP : GROUPAMA
Garantie financière : GROUPAMA 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

NOTICE D'INFORMATION

ESCAPADE CHEZ LES GREKS[1] !

Rando&Voile sur l'île de Groix du 7 sept. au 10 sept. 2022 (3 jours - 3 nuits)

La sortie est ouverte à toute personne titulaire de la licence FFRP[2] 2022/2023 avec assurance IRA et à toute personne titulaire d'un Pass-Découverte en vigueur sur la période du séjour.

Nombre de participants : 6 au minimum, 7 au maximum.
Date : du 7 septembre 2022 au 10 septembre 2022.
Déplacements : en transport en commun de la gare SNCF de Lorient jusqu'au port de plaisance - lieu d'embarquement, en navigation à voile de Lorient jusqu'à l'île de Groix et de point d'étape en étape, à pied sur le parcours de randonnée.

PROGRAMME
Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée :

- *Jour 1*, 7 septembre 2022 : accueil en gare de Lorient à partir de 18h – début du séjour. Navigation Lorient – Port Tudy sur l'île de Groix (environ 1h40 à 2 h de navigation – 8 nm). Dîner et nuitée à bord.
- *Jour 2*, 8 septembre 2022 : randonnée de Port Tudy jusqu'au phare Pen Men – pique-nique au phare – fin de la randonnée jusqu'à Port Saint-Nicolas – (Au total randonnée d'environ 13, 4 km et un dénivelé positif cumulé d'environ 308m)
- *Jour 3*, 9 septembre 2022 : randonnée de Port Saint-Nicolas à la Batterie de Nosterven - Les Sables Rouges – pique-nique aux Sables Rouges – fin de la randonnée jusqu'à Port Tudy – Au total randonnée d'environ 14km et un dénivelé positif cumulé d'environ 292 m) – navigation de Port Tudy jusqu'à Locmaria sur l'île de Groix – dîner à bord et nuitée au mouillage.
- *Jour 4*, 10 septembre 2022 : navigation de Locmaria jusqu'à Lorient (environ 2h, 10 nm) – visite guidée de la Cité de la voile Eric Tabarly à Lorient – déjeuner dans une crêperie, transfert en bus jusqu'à la gare SNCF de Lorient.

⚠ **Le programme pourra être modifié en fonction des conditions météo et de tout autre paramètre à prendre en compte pour la sécurité et le confort de tout participant.** ⚠

Départ (début du séjour) : le 7 septembre 2022 à 18h à la gare SNCF de Lorient (56).
Retour (fin du séjour) : le 10 septembre 2022 à 13h45 à la gare SNCF de Lorient (56).

HEBERGEMENT
A bord en cabine double – il appartient au participant d'amener leur propre couchage (duvet, sac de couchage, oreiller, *etc*.)
Le séjour est réservé en pension complète.

COUT DU SEJOUR
Le coût du séjour est fixé à **779 €** par personne, en pension complète, en cabine double à bord d'un voilier.
Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1er jour au déjeuner du dernier jour.
- Le transfert de la gare SNCF jusqu'au point d'embarquement et jusqu'à la gare le dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association Beevouak

1 GREKS : grek était le surnom donné aux marins groisillons (marin de l'île de Groix)
[2] FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Les services d'un skippeur professionnel tout au long du séjour.
- L'hébergement à bord.
- Les taxes de séjour éventuelles et les diverses redevances de stationnement au port.
- La contribution de l'EIT[3] due à la FFRP et de l'UEIT[4] due au CRRPIDF[5].

Ce prix ne comprend pas :
- Le voyage aller-retour jusqu'au point de rendez-vous le 1er jour et depuis le point de fin de séjour le dernier jour.
- Les boissons personnelles.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTION
Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 25 juin 2022 sur le site www.beevouak.org.
Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un montant de 50 € avant le 8 juillet 2022.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise à la date du 9 juillet 2022.
Si le nombre de préinscriptions n'était pas suffisant, le séjour ne pourrait pas être confirmé, le remboursement de la préinscription sera effectué par tout moyen à disposition de l'association Beevouak.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera par voie électronique à chaque préinscrit un bulletin d'inscription. Son inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 5 jours et le règlement d'un acompte de 184 €. Les frais de préinscription seront déduits du solde dû. Dans le cas où l'inscription ne serait pas confirmée, la préinscription sera réputée acquise à l'association.

ASSURANCES FACULTATIVES
Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives, au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENT
- 50 € à la préinscription – préinscription ouverte jusqu'au 8 juillet 2022 minuit.
- Acompte de 184 € à l'inscription avant le 13 juillet 2022 minuit.
- Primes d'assurance complémentaires facultatives (interruption, annulation, bagages, rapatriement) impérativement à l'inscription.
- Solde du séjour avant le 8 août 2022.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS
Néant

CONDITIONS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION
Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :
- Annulation faite avant le 21 juillet 2022 : 30% du montant total du séjour est dû déduction faite des sommes déjà versées.
- Annulation entre le 21 juillet 2022 et le 10 août 2022 : 70 % du montant total du séjour est dû déduction faite des sommes éventuellement déjà versées.
- Annulation postérieure au 9 août 2022 : 100 % du montant total du séjour est dû déduction faite des éventuelles sommes déjà versées.

RECOMMANDATIONS
En cas de nécessité d'un Pass vaccinal, ce dernier doit être valable pendant toute la durée du séjour.
Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.
Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'Association à l'adresse suivante : https://beevouak.org/events/escapade-chez-les-greks-randovoile-sur-lile-de-groix-56/

Amicalement,

Le Responsable Tourisme

Jean-Michel Fournier

[3] EIT : Extension Immatriculation Tourisme
[4] UEIT : Utilisation de l'Extension Immatriculation Tourisme
[5] CRRPIDF : Comité